SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

=======

Direction Générale des Services

======

Commande Publique

DÉCISION N°1310/2015 DU 6 NOVEMBRE 2015

ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA FOURNITURE DE MACHINES AGRICOLES LOT 1 : EPANDEUSE A CHAUX LOT 2 : FAUCHEUSE CONDITIONNEUSE PORTEE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- **VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales :
- **VU** la délibération n°79/2012 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif ;
- **VU** le code des marchés publics et notamment son article 28 ;
- **VU** l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée réunie le 28 octobre 2015 ;
- **CONSIDÉRANT** la procédure de marché lancée sur le fondement de l'article 28 du code des marchés publics le 19 aout 2015 avec une date limite de remise des offres au 29 septembre 2015 ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse présenté à la commission ;

CONSIDÉRANT la nécessité de lever les options sur le lot 1;

DÉCIDE

- Article 1: Le marché de fourniture de machines agricoles lot 1 épandeur à chaux est attribué à la société INDUSTRIUM SAS pour un montant de dix mille deux cent quarante-six euros (10 246€), soit sept mille neuf cent vingt euros pour l'épandeur (7 920€) plus deux mille trois cent vingt-six euros pour les options (2 326€);
- <u>Article 2</u>: Le marché de fourniture de machines agricoles lot 2 faucheuse conditionneuse portée est attribué à la société INDUSTRIUM SAS pour un montant de quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (14 990€);
- <u>Article 3</u>: Les dépenses seront imputées au chapitre 21, nature 2157, fonction 74 du budget de la collectivité territoriale.

Article 4 : La présente décision fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmis au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Transmis au représentant de l'État

Le 12/11/2015

Publié le 12/11/2015

ACTE EXÉCUTOIRE

Pour le Président et par délégation, Le 1^{er} Vice-Président

Stéphane LENORMAND

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12